



D2026-52

VILLE DU PECQ

DECISION

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Travaux de réaménagement du réfectoire de l'école élémentaire Joséphine BAKER au Pecq

Anne-Laure de BROSES, Maire de la Ville du PECQ ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ;

Vu la délibération n°26-3-1 du 1er avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services ;
 - à 1 500 000 € H.T pour les marchés et accords-cadres de travaux ;
- ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la consultation relative à un marché de travaux de réaménagement du réfectoire de l'école élémentaire Joséphine BAKER, lancée par avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP en date du 9 février 2026 ;

Considérant la décomposition de la consultation en 4 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre – démolition – curage – menuiseries extérieures – serrurerie
- Lot n°2 : Cloisons – Doublages – Faux plafonds – Peinture – Revêtements de sols et muraux – Menuiseries intérieures
- Lot n°3 : Electricité – CFO – CFA – SSI
- Lot n°4 : CVC – Plomberie ;

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse du candidat BOSSAL RENOVATION ET AGENCEMENT pour le lot n°2 : Cloisons, doublages, faux plafonds, peinture, revêtements de sols et muraux, menuiserie intérieures ;

DECIDE

De signer le lot n°2 : « Cloisons – Doublages – Faux-Plafonds – Peinture – Revêtements de sols et muraux – Menuiseries Intérieures » du marché de travaux de réaménagement du réfectoire de l'école élémentaire Joséphine BAKER, avec la société **BOSSAL RENOVATION ET AGENCEMENT** sise 129-137, Boulevard Carnot – 78110 LE VESINET, pour un montant de 79 864,99 € H.T. soit 95 837,99 € T.T.C.

Le marché public prendra effet à compter de sa notification et prendra fin à l'issue de la garantie de parfait achèvement des travaux ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement du marché intervient lors de la levée de la dernière réserve.

Le délai global d'exécution de l'ensemble des prestations (tout corps d'état) est de 3.5 mois y compris période de préparation de chantier.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Au Pecq, le 27 mai 2026



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Laure de Brosse'.

Anne-Laure de BROSSES